

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3204**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 59, rue Marcellin Berthelot à l'angle de la rue Lamartine et appartenant aux époux Bondetti

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3204

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 59, rue Marcellin Berthelot à l'angle de la rue Lamartine et appartenant aux époux Bondetti**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 59, rue Marcellin Berthelot à l'angle de la rue Lamartine à Vaulx en Velin, appartenant aux époux Bondetti et qui a été nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 110 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 288 de la section AS.

Aux termes du compromis, les époux Bondetti céderaient ledit bien au prix de 100 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 100 €, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 110 mètres carrés environ, à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 288 de la section AS et située 59, rue Marcellin Berthelot à l'angle de la rue Lamartine, à Vaulx en Velin, appartenant aux époux Bondetti et qui a été nécessaire à l'élargissement de la rue Lamartine.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 100 € correspondant au prix de l'acquisition, de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 500 € au titre des frais estimés de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.